

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 25 mai 2016

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 2 juin 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

qui ont pris part à la
délibération **34**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. RODRIGUEZ

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général
des Services*

OBJET

3

**SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS –
PROJET NATURE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, CAUCHE, DUMOND, ASTRE, RODRIGUEZ,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport 12), TULOUP,
LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à M. AKNIN),
PATTEIN (pouvoir à Mme GIORDANO), FUSARI (pouvoir à
Mme NOUHÈN), NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à
M. RODRIGUEZ), ASTIER (pouvoir à M. GILLET), GUERRY
(pouvoir à Mme CAMINALE),*

Membre absente : Mme GRÉLARD.

M. GILLET, Adjoint au Maire, rappelle que les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière, aux côtés de La Métropole de Lyon, se sont engagées dans les démarches Espace Naturel Sensible et Projet Nature pour maintenir et valoriser les espaces naturels du site de l'Yzeron aval. La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon est commune pilote. Chargée de l'organisation générale de la démarche, elle assure la coordination et la cohérence des différentes actions à mener.

Dans ce cadre, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon souhaite confier à des spécialistes de l'animation nature et de la pédagogie une mission de sensibilisation et d'éducation du Grand public, basée sur le principe des inventaires participatifs.

Cette mission vise à faire découvrir aux habitants les richesses naturelles du site de l'Yzeron aval dans le but de mieux les sensibiliser et de préserver ce milieu naturel.

Ce programme d'inventaires participatifs est une action prioritaire dont le budget prévisionnel 2015 était de 10 000 € (cf. délibération du conseil de la Métropole du 21 septembre 2015 et délibération du conseil municipal du 18 novembre 2015).

Suite à un appel à projets début 2016, trois associations se sont regroupées pour répondre à cette demande et ont été retenues par le Comité de Pilotage du Projet Nature sur la base des thèmes proposés et du public ciblé :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- ARTHOPOLOGIA

A partir des propositions faites par les trois associations, deux conférences et 10 animations sur le terrain vont être proposées.

Les associations se sont réparties le nombre d'animations à effectuer et la coordination du programme est assurée par ARTHROPOLOGIA.

Les montants des subventions par association ont été fixés en conséquence. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces montants à savoir :

- LPO : 3 000 €
- FRAPNA : 3 000 €
- ARTHOPOLOGIA : 4 000 €

Afin de formaliser le partenariat de la Ville avec chacune des associations, une convention sera signée entre la Ville et chaque association, fixant le montant de la subvention allouée à chacune et les modalités de versement.

Pour mémoire, la Ville sollicitera le remboursement auprès de la Métropole de Lyon.

Compte tenu de l'intérêt général de cette action, prévue au programme 2015 du Projet Nature, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'attribution d'une subvention de 3000 € à la LPO, de 3000 € à la FRAPNA et de 4 000 € à ARTHOPOLOGIA,
- autoriser madame le maire à signer les conventions ci-annexées avec chacune des associations.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur le compte 4581

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre),
- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations désignées ci-dessus,
- AUTORISE madame le Maire à signer les conventions annexées.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur le compte 4581.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : conventions

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI